# La location de biens meubles

PREMIÈRE PARTIE : LE RENOUVELLEMENT DE LA FINALITÉ NATURELLE DE LA LOCATION : LA SOUPLESSE DU CONTRAT AU SERVICE DE L'UTILISATION DU BIEN

TITRE I - La souplesse de la qualification du contrat

TITRE II - La souplesse du régime juridique du contrat

DEUXIÈME PARTIE : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FINALITÉ ORIGINALE DE LA LOCATION : LE CONTRAT AU SERVICE DES INTENTIONS DES PARTIES

TITRE I - L'utilisation du contrat de location comme technique de gestion

TITRE II - l'utilisation du contrat de location comme technique de prévention des risques